



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal
M. Michel LOHNER
Président
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon

Réf. 102.04 CP/AI

Moudon, le 5 décembre 2022

Communication n° 09-22 (CP)

Crise énergétique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Comme vous le savez, la Municipalité a décidé des premières mesures d'économies d'énergie conformément aux recommandations du Conseil d'Etat qui a annoncé la stratégie cantonale pour la gestion du risque de pénurie d'énergie le 28 septembre 2022. Un communiqué de presse a été publié le 4 octobre dernier.

Face à la crise énergétique annoncée, la Municipalité a élaboré un plan de continuité des activités (PCA) pour garantir le fonctionnement de l'administration communale en cas de pénurie. De plus, une cellule de crise a été mise sur pied, laquelle est active depuis le mois de novembre et qui a pour mission de mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie, informer et sensibiliser la population, les entreprises et les employés communaux, sécuriser les systèmes d'eau potable, d'évacuation et d'épuration des eaux usées et planifier le déploiement des points de rencontre d'urgence (PRU).

Afin de pouvoir assurer les missions déterminées par l'Etat major cantonal de conduite (EMCC), la Municipalité annonce qu'elle a été obligée d'engager des dépenses imprévisibles et urgentes pour équiper avec des groupes électrogènes les deux PRU, à savoir l'Hôtel de Ville et la Caserne communale, et également la Caserne des pompiers en cas de délestage. Le montant de la facture s'élève à CHF 33'634.70.— TTC et ne comprend pas les frais d'installation du matériel. D'autres dépenses seront à prévoir dont l'ampleur ne nous est pas encore connue.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :


C. PICO


A. IMERI

